

Financement d'événements au service des questions en éducation 2027-2028

Doté de 35 millions d'euros sur une durée de huit années, le PPR (Programme Prioritaire de Recherche) **Sciences pour l'Éducation** poursuit l'ambition de développer la recherche scientifique française dans le domaine de l'Éducation, en prise directe avec les acteurs du système éducatif, et à des fins d'amélioration des résultats du système éducatif. Il est co-porté par l'université de Poitiers et le CNRS. Vous trouverez plus d'informations sur le programme sur [cette page](#) et sur [Linkedin](#).

L'action "Animation, Diffusion, Mutualisation des Actions" a été confiée à l'Université de Poitiers. Parmi ses activités, ADIMA soutient l'organisation d'événements qui soutiennent la recherche scientifique au service des questions en éducation.

Objectifs du dispositif

Le PPR *Sciences pour l'Éducation* a pour objectif de décroisonner les disciplines et spécialités universitaires, de renforcer la qualité scientifique mais aussi de renforcer la synergie entre univers académique et éducatif. En cohérence avec ces objectifs, l'action ADIMA cherche à cofinancer des événements qui soutiennent les mêmes desseins. Le présent appel concerne des événements ayant lieu entre le 1er septembre 2027 et le 31 août 2028. Il peut s'agir par exemple de colloques, de séminaires, d'écoles d'été ou d'événements de formation. Ces événements peuvent aborder les questions scientifiques et méthodologiques liées au développement de relations entre la recherche scientifique, d'une part, et l'innovation en éducation, d'autre part. Les problématiques éducatives peuvent concerner, sans exclusive, la réduction des inégalités, l'accueil des élèves à besoins spécifiques ou l'orientation scolaire et professionnelle. Cet appel concerne principalement les manifestations scientifiques originales dont les objectifs coïncident avec ceux du PPR. Les événements réguliers (ex: congrès annuel), sans être exclus a priori, devront démontrer leur pertinence pour bénéficier d'un soutien.

Pré-requis pour déposer une candidature

- Les événements doivent avoir obligatoirement lieu entre le 1er septembre 2027 et le 31 août 2028
- Les événements doivent avoir obligatoirement lieu sur le territoire français. Seule une structure française sera habilitée à recevoir la subvention.

Les demandes de financement pour participation individuelle à des manifestations ou séjours scientifiques ne sont pas éligibles dans le cadre du présent appel.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation principaux sont les suivants :

- La qualité scientifique de l'événement (organisation selon les modalités scientifiques) et sa pertinence vis-à-vis des problématiques du PPR.
- La pluridisciplinarité : la thématique doit concerner a minima deux disciplines. Une discipline d'enseignement et sa didactique ne constituent pas un consortium pluridisciplinaire. L'articulation entre les didactiques et les autres champs scientifiques sera valorisée.
- La relation avec le terrain éducatif doit être tangible (institutions scolaires, instances chargées de la formation initiale et continue des enseignants, rectorats...). L'événement doit participer au rapprochement des communautés de recherche scientifique et de politique et pratique éducative .



Les critères d'évaluation complémentaires seront les suivants :

- La manifestation doit avoir une portée nationale ou internationale
- Degré de maturité du dossier
- Portée / nombre de personnes concernées
- Qualité et précision du budget prévisionnel

Une attention particulière sera portée à l'adaptation des réponses aux questions posées (pas de description générique) et au respect du nombre de mots demandés.

Aide attribuée

La participation financière du PPR sera limitée à 50% du budget prévisionnel total de l'événement et n'excédera pas 10 000 euros.

Si l'événement devait être annulé ou substantiellement modifié, le montant versé pourrait être restitué à l'Etablissement Coordinateur en tout ou partie.

Les résultats seront annoncés la semaine du 14 décembre 2026.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement une présentation détaillant l'ensemble des points ci-dessous ainsi qu'un budget prévisionnel en recettes et en dépenses en incluant la contribution demandée au PPR. Le tout sera à envoyer en format PDF à l'adresse ppr.spe@univ-poitiers.fr avant le 24 septembre 2026 13h. Une attention particulière sera portée au respect de ces consignes.

- Contact principal avec nom, prénom, adresse mail et lien avec l'événement (35 mots maximum)
- Date(s), lieu(x) et intitulé de l'événement (35 mots maximum)
- Institutions organisatrices (35 mots maximum)
- Nombre de participant·e·s attendu·e·s
- Présentation de l'événement avec la problématique soulevée, le public visé, les conditions et modalités de participation (invitations, appel à communications, types d'activités - communications, ateliers, tables rondes, tutoriels, formations...) (2000 mots maximum)
- Programme prévisionnel en indiquant les noms, qualités, disciplines des personnes invitées (1000 mots maximum)
- Composition du comité scientifique et/ou comité de programme sous la forme suivante : Nom; Discipline; Université / structure; Nationalité; Recherche ou terrain
- En quoi l'événement est-il pluridisciplinaire ? La thématique doit concerner a minima deux disciplines différentes. (500 mots maximum)
- En quoi l'événement rapproche recherche et terrain ? (500 mots maximum)
- Court argumentaire concernant la contribution de l'événement aux objectifs du PPR (1000 mots maximum)

Les dossiers non conformes à cette présentation, trop longs, ou lacunaires ne seront pas examinés.

BUDGET PREVISIONNEL

Fournir un budget prévisionnel (en recettes et en dépenses hors frais de personnel et infrastructure), incluant la contribution demandée au PPR et en précisant toutes les sources de financement.